



Véhicule de fonction:société refuse assurer biens perso

Par **lilou7627**, le **27/07/2010** à **18:48**

Bonjour, j'ai un véhicule de fonction sur lequel je paie bien un avantage en nature. Puis je paie aussi une cotisation de 100€ par mois retirée sur mon net, pour avoir un véhicule de fonction 4 places. Tout était ok, mais voilà changement de règlement unilatéral de l'entreprise, nous avons reçu une note qui nous informe qu'elle refuse d'assurer nos biens personnels si vol. Alors que les biens professionnels qui seront volés dans le véhicule, pour eux aucun souci ils seront assurés. Ma question est-ce légal? car je possède dans mon véhicule un siège auto et une poussette et j'en ai pour 600€ de biens personnels. Donc je me sens un peu biaisée par cette nouvelle réglementation. Comment assurer ses biens personnels sans assurance voiture personnelle...? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **chaber**, le **28/07/2010** à **06:38**

Bonjour, l'entreprise garantit les biens professionnels dans le véhicule de fonction, c'est chose normale. Moyennant participation de votre part, l'entreprise a accepté que ce véhicule soit une 4 places. Pour vos effets personnels, il conviendrait que l'entreprise négocie la garantie avec son assureur et vous propose le surcoût. Vous n'êtes pas obligé de laisser dans le véhicule vos effets personnels. Vous pouvez très bien les enlever et les remettre à chaque usage privé.